

Annonce par Gérald Darmanin de la dissolution de deux associations de soutien au peuple palestinien : Appel à la mobilisation et à la résistance

Le ministre de l'intérieur Gérald Darmanin annonce le jour même du diner du CRIF, le jeudi 24 février, son intention de dissoudre dans l'acide du sionisme deux associations de solidarité avec la Palestine, le Comité action Palestine (Bordeaux) et Palestine vaincra (Toulouse).

Selon la presse, le ministre prétend que le CAP affirme « dans sa charte, son soutien à toutes les organisations en lutte contre Israël, y compris quand elles font usage de la violence et de méthodes terroristes ». Or c'est factuellement faux. La charte du Comité Action Palestine appelle à un « soutien inconditionnel à la résistance du peuple palestinien et à son combat pour son autodétermination et son indépendance nationale ». Il n'est question nulle part dans la charte de « violence » ou de « méthodes terroristes ».

Contrairement aux mensonges grossiers du ministre, la charte

engage « à ne pas se prononcer en faveur de telle ou telle forme de lutte » conformément au principe de souveraineté du peuple palestinien. Le principe de souveraineté est valable en tout lieu et en tout temps, mais le gouvernement le manipule au gré des circonstances. En Afrique ou en Palestine, la France fait fi de ce principe mais en Ukraine il serait sacré. En Afrique ou en Palestine, les peuples n'ont pas le droit de résister comme ils le souhaitent mais en Ukraine le gouvernement français légitime le recours à la violence armée. Position à géométrie variable déterminée par les intérêts immédiats et stratégiques français.

Le CRIF

souhaite depuis longtemps une loi criminalisant la solidarité avec la lutte du peuple palestinien. Avec la dissolution du Comité Action Palestine, le gouvernement criminalise de fait la lutte antisioniste et offre sur un plateau à cette officine israélienne la tête des associations de soutien au peuple palestinien.

Le Comité

Action Palestine considère que la lutte entre dans une nouvelle étape et appelle toutes les organisations antisionistes à réagir à l'offensive réactionnaire et liberticide du gouvernement français.

On peut

dissoudre une association, mais pas la vérité et l'aspiration à la justice, encore moins la volonté qui anime le militantisme en faveur de l'indépendance de la Palestine, de toute la Palestine.

Palestine vivra ! Palestine vaincra !

Comité Action Palestine, le 25/02/2022